

est en grande partie attribuable à l'incomparable générosité de nos amis des États-Unis et aux sommes qu'ils ont affectées à la reconstruction de l'Europe.

Ces considérations faites, je le dis bien hautement, ce n'est pas là du tout le point le plus important. C'est le courage des gens qui compte. C'est le courage des habitants de la Grande-Bretagne qui ressort de ce magnifique effort. C'est aussi le courage des gens des divers pays d'Europe où, chez 300 millions de personnes dont les idées sur la société et les bonnes et excellentes choses de l'existence sont si près des nôtres, nous constatons aujourd'hui la production, la spécialisation et une prospérité croissante qui importent pour chacun de nous. Sachons remercier Dieu que ces pays aient pu se relever ainsi de la destruction qu'ils avaient subie. N'oublions pas non plus de nous montrer très reconnaissants de ce que cette vaste région soit prospère et ferme pour la défense de la liberté même pour laquelle nous luttons en ce moment. Elle nous offre de plus un vaste marché où nous pouvons écouler nos produits si seulement nous savons énergiquement reconnaître ce qu'on attend de nous.

Ne négligeons donc rien pour stimuler cette activité, tout en n'oubliant pas que ces initiatives doivent venir, avant tout, des pouvoirs publics. Le Gouvernement propose l'établissement d'une commission chargée d'étudier dans leurs très grandes lignes les perspectives d'avenir de notre pays. Excellente chose, sans doute, mais s'il est bon de désigner des commissions royales à cette fin, comment pourrait-on prétendre par ailleurs, sincèrement, que les commissions royales détruisent l'autorité et la responsabilité des gouvernements? Chaque fois que nous avons proposé qu'on crée une commission royale qui serait chargée d'étudier le gaspillage et le gâchis qui règnent dans les services de l'État, gaspillage et gâchis que, soit dit en passant, on n'a jamais manqué de découvrir chaque fois qu'il y a eu enquête...

**L'hon. M. Rowe:** Et cela empire.

**L'hon. M. Drew:** ...on nous a dit que ce serait contraire à notre régime constitutionnel, que ce serait faire fi des droits et responsabilités du Parlement. Et pourtant ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, proposent la création d'une commission royale chargée d'examiner notre économie. Nous voulons des mesures immédiates propres à régler la question du chômage; que le Gouvernement fasse quelque chose qui stimule, chez nous, le sens de l'économie et de l'efficacité.

Ainsi donc, de même que nous avons approuvé la création de cette commission-là, nous voulons qu'on approuve la requête que

nous formulons nous-mêmes à notre tour. Nous voulons qu'on crée une commission royale chargée d'examiner le travail et l'organisation de tous les services de l'État sans exception. Il y a eu des affirmations optimistes au sujet de l'efficacité et des réalisations des services de l'État. Je termine donc par un emprunt biblique et je dis au ministre des Finances: "Médecin, guéris-toi toi-même."

**Une voix:** C'est là un discours remarquable, George!

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Nous partageons tous, j'en suis sûr, l'opinion de l'aimable député qui vient de formuler une observation. Le débit du discours et le retour de la vigueur passée rendent vraiment votre discours remarquable, George. Avant de croiser le fer avec le chef de l'opposition, cet après-midi, je lui dirai que toute la Chambre et moi-même sommes heureux de voir que depuis un mois environ il fait de plus en plus preuve sinon de son ancienne passion pour la précision du moins de sa vigueur passée.

Monsieur l'Orateur, je prends aujourd'hui la parole surtout pour répondre aux déclarations formulées par le chef de l'opposition au début de son discours, alors qu'il a mis en doute le point que j'ai soulevé en demandant si les propositions formulées en 1945 par le gouvernement fédéral relativement à la santé et au bien-être n'avaient pas été mises en œuvre dans une mesure supérieure aux deux tiers. Le chef de l'opposition a nié l'exactitude de mon affirmation. Je me propose entre autres choses d'aborder cet aspect particulier de la question et de démontrer par un exposé des faits que ma déclaration est pleinement fondée.

On sait,—et il faut garder le fait présent à la mémoire,—que les propositions de 1945 formaient un tout dont la réalisation dépendait de la conclusion d'une entente avec les provinces sur les mesures fiscales. Il a toujours été évident que ces diverses propositions ne pouvaient exister toutes seules, dans leur ensemble ou prises individuellement.

Le gouvernement fédéral a offert de présenter certaines mesures en retour de certains accords en particulier, surtout dans le domaine fiscal, avec les gouvernements provinciaux. L'honorable député a dit que c'est le gouvernement fédéral qui a sabordé la conférence de 1945. Je ne sais pas s'il a voulu dire ou s'il espérait donner à entendre par là que nous avons fait la même chose la semaine dernière ou que nous nous proposons de faire de même l'automne prochain. Toutefois, je veux dire...